6257 - Le jugement du maintien du mariage avec un homme qui ne prie pas

question

Mon mari est indifférent à la religion ; il ne jeûne pas le Ramadan et ne prie pas. Pire, il m’empêche de faire du bien et me soupçonne au point de laisser son travail et rester à la maison pour me surveiller. Que dois-je faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis de rester avec ce mari parce qu’il est devenu mécréant à cause de son abandon de la prière. Or le mécréant ne peut pas épouser une musulmane. A ce propos, le Très Haut : ..si vous constatez qu' elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites (en tant qu' épouses) pour eux, et eux non plus ne sont pas licites (en tant qu' époux) pour elles. (Coran,60 :10). Votre mariage est dissout. Il n’y a plus de mariage entre vous, à moins qu’Allah le Puissant et majestueux le guide de façon à ce qu’il se repente et revienne à l’Islam. Dans ce cas, le lien conjugal pourrait être maintenu.

Quant au mari, son comportement est erroné. Je pense qu’il est victime d’une maladie. Il est en butte aux doutes et instigations qui envahissent certaines personnes dans leurs pratiques cultuelles et dans les transactions qui les opposent aux autres. Cette maladie ne peut être éradiquée que grâce au rappel d’Allah, le Transcendant, le Très Haut et la recherche de refuge auprès de Lui et la confiance en Ses décrets.

L’essentiel, en ce qui vous concerne, est que vous devez vous séparer de ce mari parce qu’il est un mécréant alors que vous, vous êtes musulmane.

Quant au mari, nous lui conseillons de revenir à sa religion et demander à Allah de le protéger contre Satan, le damné et s’adonner aux dhikr utiles et aptes à éloigner les instigations de son

coeur. Nous demandons à Allah de vous assister. Allah le sait mieux.